

# La Chambre de Commerce...



## ... au service des entreprises

Créée par arrêté royal le 1er octobre 1841, donc seulement deux ans après l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, la Chambre de Commerce est une des plus anciennes institutions du Grand-Duché. Son rôle de gardien des intérêts des entreprises et de l'économie luxembourgeoises a été confirmé par la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale.

## Chambre de Commerce: le porte-parole de l'économie

Aujourd'hui, la Chambre de Commerce représente quelque 35.000 entreprises de droit luxembourgeois dans les secteurs du commerce de gros et de détail, des services, de l'industrie lourde, des banques et assurances, de l'horeca et des petites et moyennes industries. Ces entreprises occupent plus de 200.000 personnes et interviennent à raison de 80% dans le PIB.

## L'intérêt économique général avant tout !

La mission primaire de la Chambre de Commerce est celle de l'articulation et de la représentation de l'intérêt économique général en tant que partenaire critique et architecte des politiques nationale, européenne et internationale. En sa qualité d'organe de réflexion, elle présente ses idées et solutions aux problèmes posés et continue ainsi à accompagner le monde politique en vue de contribuer à mettre en oeuvre une politique économique efficace, c'est-à-dire génératrice de valeur ajoutée et de richesse.

## Un lobbying raisonné

En tant que porte-parole attitré et indépendant pour l'économie et les acteurs qui le constituent, la Chambre de Commerce accomplit donc une mission d'intérêt public, qui se traduit par la défense des intérêts de ses entreprises membres. Cette mission passe par son intervention dans la procédure législative (propositions de loi, formulation d'avis), par la prestation de divers services à ses ressortissants et par son rôle privilégié en tant qu'acteur au niveau de la formation professionnelle. Par le biais de son Institut de Formation (IFCC), la Chambre de Commerce offre en effet une large panoplie de cours et de séminaires et soutient activement les entreprises dans leur processus de mise à jour des compétences du capital humain.

## Développer le service aux entreprises

L'éventail des services offerts par la Chambre de Commerce est très vaste et concerne notamment l'assistance lors de la création ou de la transmission d'entreprise, l'assistance aux entreprises confrontées à des problèmes spécifiques, voulant étendre leurs activités ou voulant écouler leurs biens ou services à l'étranger, et le conseil à toute personne en quête d'informations ou de renseignements couvrant les domaines les plus divers.

## Une institution ouverte au monde

La globalisation des marchés, l'internationalisation des échanges et la coopération au niveau régional et européen font de la Chambre de Commerce une institution ouverte au monde. De fait, elle assume de multiples responsabilités au sein d'institutions ou d'organisations régionales, européennes et internationales. Elle collabore étroitement avec la Chambre de Commerce Internationale et avec Eurochambres, organisation regroupant toutes les Chambres de Commerce à l'échelle européenne, et entretient de nombreuses relations bilatérales avec d'autres Chambres de Commerce et établissements. La Chambre de Commerce joue également un rôle important au niveau de la Grande Région, où elle est étroitement impliquée dans des travaux avec ses partenaires régionaux.

## Compte tenu des missions et objectifs définis ci-avant, les activités de la Chambre de Commerce sont organisées en quatre grands domaines:

- Promotion de l'esprit d'entreprise, défense des intérêts et promotion des secteurs commerce et horeca, conseil et l'assistance aux entreprises en matière juridique, financière et de gestion des entreprises et facilitation des transactions commerciales et des procédures administratives. Ces

missions principales sont prises en charge par le Département Création et Développement des Entreprises.

- Observation et analyse de l'environnement économiques, promotion d'un cadre propice au développement économique et promotion du Luxembourg comme site d'investissement. Ces missions principales sont prises en charge par le Département Economique.
- Accompagnement des entreprises sur les marchés étrangers, informations sur les marchés étrangers, mise en relation des entreprises. Ces missions principales sont prises en charge par le Département International et son Euro Info Centre PME/PMI.
- Valorisation des ressources humaines par le biais de la formation professionnelle initiale et continue. Ces missions principales sont prises en charge par le Département Formation et l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC)

Ajoutons encore que la Chambre de Commerce est dirigée par une assemblée plénière, présidée par M. Joseph Kinsch, qui compte 23 membres élus représentant les différents secteurs d'activité de l'économie luxembourgeoise. Le directeur de la Chambre de Commerce, M. Pierre Gramegna, a pris ses fonctions en septembre 2003.

Ayant occupé successivement les postes d'ambassadeur du Luxembourg au Japon et de directeur des relations économiques internationales auprès du Ministère des Affaires étrangères, Pierre Gramegna entend renforcer la position de la Chambre de Commerce comme premier interlocuteur des acteurs politiques et économiques et comme premier prestataire de service aux entreprises.



## Pour tous renseignements:

Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
Bureaux: 31, bd Konrad Adenauer  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél.: (+352) 42 39 39 - 1 (Standard)  
Fax: (+352) 43 83 26  
E-mail: [chamcom@cc.lu](mailto:chamcom@cc.lu)  
<http://www.cc.lu>